



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 août 2018
Français
Original : anglais

Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2410 (2018) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) jusqu'au 15 avril 2019 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'application de ladite résolution. Il retrace les principaux faits nouveaux survenus depuis la parution de mon précédent rapport, le 1^{er} juin 2018 (S/2018/527), ainsi que les progrès accomplis en ce qui concerne la stratégie de sortie assortie d'objectifs, et fait le point sur l'avancement du calendrier de transfert des tâches et des responsabilités au Gouvernement, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique et faits nouveaux connexes

2. Au cours de la période considérée, la fragile stabilité politique en Haïti a été mise à l'épreuve après que le Gouvernement a annoncé qu'il supprimerait les subventions aux combustibles, provoquant une forte hausse des prix du carburant et déclenchant de violentes manifestations, essentiellement à Port-au-Prince, qui ont précipité la démission du Premier Ministre, Jack Guy Lafontant. La suppression des subventions était l'une des mesures de réforme structurelle arrêtées par le Gouvernement et le Fonds monétaire international dans le cadre d'un accord suivi par ce dernier pour rationaliser les dépenses et améliorer les investissements publics de base.

3. Avant les manifestations, les tensions entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif s'étaient accrues, lorsque seize parlementaires de la Chambre des députés (Chambre basse) avaient déposé une motion de censure contre le Premier Ministre, accusant le Gouvernement d'être corrompu, inefficace et de violer la Constitution. Le 28 juin, le vote de la motion de censure a été suspendu, dans un contexte d'incertitudes liées à un courrier de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, informant la Chambre que quatre des cinq ministres nommés lors du remaniement gouvernemental du 23 avril, notamment le Ministre de la justice et de la sécurité publique, n'avaient pas reçu les certificats attestant de leur probité financière dans la gestion de fonds publics lorsqu'ils exerçaient de précédentes fonctions, comme l'exige la Constitution.



4. Les manifestations ont commencé le 6 juillet, exprimant de toute évidence le mécontentement populaire face à l'augmentation de l'essence, du gazole et du kérosène de 38 %, 41 % et 51 %. Peu après, plusieurs centaines de barrages routiers ont été dressés dans l'ensemble du pays et certaines entreprises ont été la cible d'actes de vandalisme, dans ce qui semble avoir été une action coordonnée. Le 7 juillet, le Premier Ministre a annoncé la suspension immédiate et temporaire de la suppression des subventions, ce qui n'a pas permis de calmer les manifestations. Néanmoins, à la tombée de la nuit, le Président, Jovenel Moïse, lançait un appel au calme lors d'une allocution à la nation, ce qui a eu pour effet de faire diminuer la violence et a été suivi d'une grève générale les 9 et 10 juillet. Le 9 juillet, le Président a entamé des discussions avec les partis politiques, des représentants du secteur privé et des responsables des pouvoirs législatif et judiciaire, afin de trouver une solution.

5. Le 13 juillet, le Conseil de sécurité a appelé toutes les parties à garder leur calme, à faire preuve de retenue et à éviter les actes susceptibles de contribuer à l'instabilité. Les tensions et les menaces de nouvelles manifestations se sont apaisées après que le Premier Ministre a annoncé sa démission le 14 juillet, lors d'une session de la Chambre des députés consacrée au débat sur une motion de censure. Lors d'une allocution à la nation, le Président a confirmé qu'il avait accepté la démission du Premier Ministre et de son gouvernement, et s'est engagé à consulter toutes les parties pour former un nouveau gouvernement ouvert, chargé de combattre la pauvreté et de développer l'agriculture, l'énergie et les infrastructures. Le 17 juillet, il a entamé des consultations officielles en vue de nommer un nouveau premier ministre, rencontrant notamment les responsables du Parlement et des représentants de groupes religieux et du secteur privé. Le 5 août, il a signé un décret présidentiel portant nomination de Jean Henry Céant, personnalité politique bien connue et ancien candidat à l'élection présidentielle, au poste de Premier Ministre. Au moment de l'établissement du présent rapport, le vote de confiance sur sa déclaration de politique générale n'avait pas encore eu lieu au Parlement.

6. Au Parlement, la période a été marquée par un absentéisme élevé et une faible activité législative, dans les deux chambres. Le 3 juillet, le Sénat a approuvé deux projets de loi sur la promotion de la culture et sur l'accès des personnes handicapées aux bâtiments et aux installations, qui ont été transmis à l'exécutif pour être promulgués. Le 4 juillet, il a adopté un projet de loi sur l'encadrement des enseignants, qui a été transmis à la Chambre des députés pour examen et mise aux voix. Le 24 juillet, la Chambre des députés a adopté un projet de loi sur la création d'un fonds pour les personnes handicapées et un projet de loi organique du Ministère de l'environnement. Le 7 août, le Sénat a adopté un projet de loi portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national d'assurance judiciaire qui doit être transmis à la Chambre des députés.

7. Le 11 juillet, la suspension temporaire de la suppression des subventions aux combustibles a entraîné le retrait de l'amendement du projet de budget 2017/18 et du projet de budget 2018/19, qui avaient été transmis au Parlement le 28 juin. Un séminaire de la Chambre des députés, initialement prévu du 6 au 8 juillet pour examiner les projets de code pénal et de code de procédure pénale, qui n'ont pas encore été adoptés, a été reporté *sine die*.

8. Le 4 juillet, à la trente-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté des Caraïbes qui s'est tenue en Jamaïque du 4 au 6 juillet, le Président haïtien a remis la présidence tournante de l'organisation au Premier Ministre jamaïcain. La campagne de sensibilisation qu'il avait menée pendant son mandat a conduit à un accord sur la tenue, en février 2019, d'une session extraordinaire sur la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux dans l'ensemble des Caraïbes.

B. Situation économique

9. Les prévisions de croissance économique, censée passer de 1,2 % en 2017 à 1,8 % en 2018, ne devraient pas se concrétiser, en raison du renversement de tendance que connaît le mécanisme d'ajustement des prix des carburants. Différentes mesures sont à l'étude pour combler le déficit financier qu'entraînerait le maintien des subventions aux combustibles. Toutefois, en l'absence d'autres sources de financement, la baisse prévue des dépenses d'investissement, l'augmentation des financements accordés par la Banque centrale et l'accumulation des arriérés pourraient avoir des conséquences négatives à court terme sur la croissance et la stabilité macroéconomique. La compagnie d'électricité publique continue de plomber les dépenses publiques, malgré la hausse des taux de facturation et de recouvrement récemment annoncée par les autorités. Dans le même temps, l'inflation a atteint 14 % à la fin du mois de mai.

10. Le 2 juillet, lors d'une réunion du comité sur l'efficacité de l'aide, le Président a appelé de ses vœux une plus grande coordination entre la coopération externe et les priorités du Gouvernement. Ce dernier et ses partenaires financiers et techniques se sont engagés à relancer trois groupes de travail thématiques sur l'état de droit, le calendrier législatif et un projet de loi sur la coopération et la gouvernance en matière d'aide. Le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur la stratégie d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques, transmis le 24 juillet au Ministre de la planification et de la coopération externe, a permis de confirmer que les organismes des Nations Unies continuaient d'appuyer les efforts entrepris par le Gouvernement pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

C. Situation humanitaire

11. Les acteurs humanitaires ont, par leur appui à la Direction de la protection civile, continué de renforcer l'aptitude de l'État à se préparer aux catastrophes. En prévision de la saison des ouragans, la Direction a revu son plan national de secours et un fonds d'urgence doté de 30 000 dollars a été alloué à chaque région dans le budget révisé de 2017/18. Les 2 et 3 août, elle a dirigé un exercice de simulation dans les départements de l'Ouest, du Sud et des Nippes, afin d'améliorer la coordination des opérations d'urgence en cas d'ouragan. Du 28 au 30 mai, 60 formateurs ont suivi une formation à Port-au-Prince pour renforcer la capacité des structures régionales de protection civile et du groupe intersectoriel de préparation aux catastrophes à effectuer rapidement une première évaluation multisectorielle de la situation en cas de catastrophe. Le 27 juillet, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Direction ont animé ensemble un atelier de préparation aux catastrophes naturelles destiné aux acteurs de la protection qui a souligné la place centrale que cette dernière occupe dans l'ensemble des secteurs humanitaires. Du 20 au 24 août, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé une session de formation à l'évaluation et à la coordination en cas de catastrophe, à l'intention des autorités nationales et des structures publiques décentralisées.

12. En juin, quelque 460 000 personnes sur la totalité des Haïtiens en situation de vulnérabilité (soit 1,13 million de personnes) ont reçu une aide alimentaire et des moyens de subsistance, notamment grâce aux programmes de cantines scolaires. L'approvisionnement des marchés en produits alimentaires devrait s'améliorer après la récolte de juin à août. Néanmoins, l'augmentation relativement forte des prix internationaux du riz et du blé, associée au risque de dépréciation de monnaie nationale par rapport au dollar, pourrait accentuer la hausse déjà observée des prix des produits de première nécessité, tels que le riz importé ou local.

13. Le plan d'aide humanitaire pour 2018, qui vise à apporter une assistance humanitaire et une protection à 2,2 millions d'Haïtiens et pour lequel 252,2 millions de dollars des États-Unis seront nécessaires, avait reçu 9,4 % de son financement au 27 août.

14. L'un des objectifs prioritaires de l'Organisation des Nations Unies en Haïti reste la fin du choléra. Sous l'autorité de mon Envoyée spéciale, L'Organisation continue de mettre en œuvre la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti. La tendance à la baisse observée depuis la fin de 2016 se poursuit. Si, grâce à un financement fiable et à la mobilisation de l'ensemble des partenaires, ces progrès peuvent être maintenus pendant la saison des ouragans, période au cours de laquelle le risque de flambée de choléra est le plus élevé, un pas supplémentaire sera franchi vers l'objectif de zéro transmission, désormais à portée de main. Au cours de la semaine du 5 au 11 août, on a dénombré 35 cas suspects, ce qui représente une forte baisse par rapport au 18 500 cas enregistrés chaque semaine par le Ministère de la santé publique et de la population au plus fort de l'épidémie. Ces résultats illustrent le rôle moteur joué par le Gouvernement et le travail inlassable mené par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires. En outre, le second volet de la nouvelle stratégie, qui consiste à créer un modèle de consultations au niveau local qui bénéficierait et appuierait les populations concernées, est déjà mis en œuvre auprès des Haïtiens les plus directement touchés.

15. Le rapatriement des Haïtiens reste difficile à mesurer. Les chiffres transmis par la Direction générale de la migration de la République dominicaine indiquent une forte hausse du nombre des expulsions en janvier 2018, qui ont concerné 12 074 personnes, soit une hausse de 245 % par rapport à la même période en 2017. En 2018, on estime que plus de 96 000 Haïtiens sont revenus volontairement ou sous la contrainte de la République dominicaine. La plupart des expulsés arrivent en Haïti dans des conditions précaires, sans ressources et séparés de leurs familles.

III. Exécution du mandat

16. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2350 \(2017\)](#) et [2410 \(2018\)](#), la MINUJUSTH a créé un mécanisme permettant de surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une stratégie de sortie sur deux ans assortie d'objectifs pour le passage à une présence des Nations Unies en Haïti autre qu'une opération de maintien de la paix. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les parties prenantes nationales, nous avons poursuivi la collecte et l'analyse des données relatives aux 46 indicateurs énoncés dans mon précédent rapport, à l'aide des mécanismes actuels de suivi et d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ce mécanisme conjoint de contrôle, en améliorant la coordination des mesures prévues par la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies, facilitera davantage le transfert des tâches et des responsabilités. Les progrès accomplis au cours de la période considérée sont exposés à l'annexe I du présent rapport.

17. Après les manifestations et les troubles civils récents, la Mission renforce son programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité, ce qui contribue à l'application des objectifs 2 et 6. Le programme s'adresse aux jeunes à risque, aux femmes et à d'autres groupes marginalisés des quartiers sensibles, mettant en place des activités rémunératrices et incitant au dialogue. Face au regain d'activité des bandes criminelles dans les quartiers de Grand Ravine et de Martissant de Port-au-Prince dont il est question dans les précédents rapports, trois initiatives distinctes ont été lancées dans le cadre du programme en partenariat avec l'organisation nationale Lakou Lapè et les partenaires internationaux Viva Rio et

Terre des Hommes, l'objectif étant de mobiliser la population, d'établir un contact avec les chefs de bandes, d'encourager un dialogue utile à la paix et de réinsérer les jeunes à risques par des activités rémunératrices et de petites entreprises. Ces initiatives complètent l'action de la Police nationale et offrent aux membres des bandes des moyens de subsistance autres que ceux tirés de leur appartenance aux gangs, en mobilisant et en sensibilisant les populations des zones urbaines les plus marginalisées sur les questions de sécurité et d'état de droit, ce qui favorise l'appui de la collectivité et la confiance dans la Police nationale et les institutions chargées de l'état de droit.

18. Les équipes mobiles de la Mission ont appuyé l'organisation de 17 débats publics dans l'ensemble du pays pour mieux faire connaître l'état de droit. Trente-deux activités et trois projets sur ce thème, financés sur le budget 2017/18 alloué à la lutte contre la violence au sein de la collectivité, ont été lancés en août. D'après les évaluations menées sur le terrain par les équipes mobiles, 17 projets à effet rapide sont mis en place au titre du budget 2017/18 pour améliorer les structures essentielles des institutions de l'état de droit, dans les secteurs de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la police.

19. Au titre du programme conjoint de promotion de l'état de droit, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'appuyer les institutions chargées de cette question, conformément au mandat de la Mission et afin de faciliter la transition. Un appui a été apporté aux organes de contrôle et de responsabilisation tels que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'Office de la protection du citoyen et les institutions nationales de défense des droits de l'homme, y compris par le financement d'activités liées aux programmes. L'élaboration par le Conseil supérieur d'un projet de plan stratégique quinquennal figure au nombre des résultats obtenus à ce jour.

20. La Mission continue de s'acquitter de son mandat de protection des civils en mettant en place des mécanismes de coordination et en concevant la première évaluation trimestrielle des menaces qui pèsent sur les civils. Parmi les principales menaces recensées, on citera les violations des droits de l'homme par la Police nationale, la violence due aux activités des bandes criminelles et les actes de violence liés aux troubles civils, aux expulsions en masse ou aux retours spontanés de migrants haïtiens et aux catastrophes naturelles.

A. Évolution des conditions de sécurité et formation de la Police (objectifs 1 et 4 à 6)

21. La composante police de la MINUJUSTH a continué d'apporter un appui opérationnel à la Police nationale lors d'opérations de lutte contre la criminalité, a effectué 268 opérations aux postes de contrôle communs temporaires, 392 patrouilles pédestres, 1 772 patrouilles motorisées et 10 opérations de police conjointes. Lors des manifestations violentes qui ont eu lieu à Port-au-Prince du 6 au 8 juillet, 11 opérations de maîtrise des foules ont été menées à l'appui de la Police nationale. La Mission a également effectué 147 survols pour aider à la collecte d'information en temps réel et permettre à la Police nationale de prendre des décisions éclairées et d'intervenir rapidement.

22. Conformément à l'objectif 6, les données communiquées par la Police nationale entre le 1^{er} juin et le 2 août montrent que la criminalité violente est restée constante et d'un niveau équivalent à celui observé lors de la même période en 2017, 173 homicides ayant été recensés, dont plus de la moitié ont été commis dans l'agglomération de Port-au-Prince. Le nombre des lynchages a continué de diminuer

lentement, 11 cas ayant été rapportés dans l'ensemble du pays contre 15 au cours de la même période en 2017.

23. Néanmoins, les activités des bandes criminelles ont continué de s'intensifier, mettant à rude épreuve les efforts déployés par la Police nationale pour limiter leur expansion dans les quartiers de Martissant et de Bicentenaire, en particulier à Village-de-Dieu, au sud de Port-au-Prince. Sept incidents liés aux bandes criminelles ont été signalés entre le 1^{er} juin et le 2 août, contre trois au cours de la même période en 2017, ainsi qu'un épisode important de troubles civils. Le 11 juin, une patrouille de la Police nationale en service dans le sud de Port-au-Prince a été attaquée, apparemment en représailles au meurtre d'un membre du gang « Arnel » qui aurait été commis par des policiers le 9 juin. Junior Decimus, chef de bande bien connu de Grand Ravine, également connu sous le nom de Tèt Kale, qui avait été remis en liberté le 11 juin, a rapidement tenté de reprendre le contrôle de son ancien quartier et a été tué le 5 juillet lors d'un affrontement avec un gang de Ti Bois. La présence de bandes criminelles a également été signalée dans les départements des Nippes, de l'Artibonite et du Nord, les deux premiers faisant partie des trois départements d'où la Mission retirera des unités de police constituée.

24. Si le nombre total de manifestations a reculé de 8 % par rapport à la même période en 2017, 108 incidents ayant été signalés entre le 1^{er} juin et le 2 août contre 118, le nombre de manifestations violentes a quant à lui augmenté, s'élevant à 37, contre 30 pour la même période en 2017. Ce mouvement a eu pour point d'orgue les grandes manifestations violentes du 6 au 8 juillet. Les troubles ont été déclenchés par des groupes de jeunes gens très mobiles qui ont dressé des barrages, brûlé des pneus et tiré des coups de feu en l'air un peu partout en ville, ce qui a eu pour effet de bloquer totalement l'agglomération de Port-au-Prince en seulement quelques heures. Le mouvement, qui dans un premier temps n'a pas été réprimé par les forces de l'ordre, a progressivement rassemblé des foules de plus en plus nombreuses qui ont rançonné les passants, brûlé des véhicules, pillé et mis à sac des commerces de l'agglomération de Port-au-Prince et des communes de Pétion-Ville, de Delmas et de Tabarre. Au moins deux fonctionnaires de la Police nationale et six civils auraient été tués et d'importants dégâts ont été causés à des entreprises privées. Des troubles semblables, bien que de moindre ampleur, ont été observés dans l'ensemble du pays. Plus d'une centaine de personnes arrêtées lors de ces incidents étaient toujours détenues au Pénitencier national au moment de l'établissement du présent rapport.

25. Le 28 mai, un décret présidentiel a été publié, donnant au Conseil supérieur de la Police nationale le pouvoir d'approuver les nominations et les transferts de policiers. Des organisations de la société civile et des partis politiques ont dit leur crainte que ce décret puisse réduire l'autonomie du Directeur général de la Police nationale et influencer la direction de la Police, nuire à la chaîne de commandement, saper le moral des policiers et miner la confiance du public dans le caractère apolitique des forces de l'ordre. Néanmoins, après une rencontre avec le Président le 31 juillet, Michel Ange Gédéon, Directeur général, a annoncé plusieurs nominations et transferts de cadres de la police, avec prise d'effet le 1^{er} août. Il s'agissait de la deuxième série de nominations à haut niveau ne respectant pas strictement le décret présidentiel. Les changements apportés concernaient, notamment, les responsables de trois directions centrales, plusieurs directions départementales, la Direction de l'administration pénitentiaire et la composition du cabinet du Directeur général.

26. En août, conformément à l'objectif 4, la Police nationale et la Mission ont terminé la première évaluation annuelle conjointe du Plan de développement stratégique de la Police nationale adopté pour la période 2017/2021. Selon les résultats préliminaires, sur les 108 actions prioritaires qui devaient débiter en 2017 et en 2018, deux ont été terminées, cent sont cours et six n'ont pas encore été lancées.

27. Au 31 août, l'effectif de la Police nationale s'élèvera à 15 042 personnes, dont 1 379 femmes, et 2 973 personnels civils, dont 1 076 femmes. 32,7 % des effectifs étaient déployés en dehors de l'agglomération de Port-au-Prince, soit 7,3 % de moins que l'objectif de 40 % visé au titre de l'objectif 4. Au cours de la période considérée, trois cas de suicide ont été enregistrés parmi les membres de la Police nationale, alors qu'aucun suicide n'avait été recensé pour la même période en 2017. L'augmentation du nombre de policiers tués et blessés illustre également les difficultés rencontrées par les forces de l'ordre, trois agents ayant été tués et huit blessés, contre deux tués et trois blessés au cours de la même période l'année précédente.

28. Globalement, le pourcentage de femmes dans la police s'établit à 9,17 % mais devrait passer à 10 % lorsque plus de 200 femmes élèves officiers de la 29^e promotion auront achevé leur formation en octobre. Au titre de l'objectif 4, ces efforts devront être maintenus pour les trois prochaines promotions. La formation des 750 élèves de la 30^e promotion devrait débuter en novembre, après les évaluations physiques et les entretiens en cours. Conformément à l'objectif 4, la Mission et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont lancé en août un projet conjoint pour promouvoir, dans la Police nationale, un recrutement tenant compte de la problématique femmes-hommes. Ce projet met en place une perspective double : apporter un appui logistique pour renforcer les capacités du Bureau de la coordination nationale des affaires féminines de la Police nationale ; fournir un appui technique ciblé aux candidats potentiels afin d'augmenter le taux de candidates aux examens d'entrée dans la Police nationale.

29. Le 6 juillet, l'équipe de police de la Mission spécialisée dans la violence sexuelle et sexiste et l'Unité de lutte contre les crimes sexuels de la Police nationale d'Haïti ont inauguré un bâtiment rénové dans les locaux de la police judiciaire, financé par le Gouvernement norvégien. Cette inauguration marque une étape importante des efforts déployés par la Police nationale pour doter la Direction de la police judiciaire d'un bureau spécialisé dans la répression des violences sexuelles. Trois ateliers de deux jours sur la violence sexuelle et sexiste ont été organisés par l'Unité de lutte contre les crimes sexuels, la Cour d'appel de Port-au-Prince et l'École supérieure de la magistrature. Ils ont rassemblé 60 participants, dont 21 femmes, issus de tous les niveaux de l'appareil judiciaire des départements du Nord, des Nippes et de l'Artibonite. Les viols et autres formes de violence sexuelle et sexiste restent sous-déclarés. Pourtant les statistiques de la Police nationale montrent une augmentation régulière du nombre de ces violences ayant fait l'objet d'une enquête. Ainsi, entre le 1^{er} janvier et le 8 août, 149 enquêtes ont été menées, ce qui illustre une tendance à la hausse par rapport aux 181 cas ayant fait l'objet d'une enquête pour l'ensemble de l'année 2017.

30. La MINUJUSTH a lancé, en collaboration avec un partenaire national, un projet de sensibilisation et de mobilisation qui a pour but de permettre aux personnes sur le terrain et aux acteurs étatiques de mieux combattre les violences sexuelles et sexistes, notamment en levant les obstacles à leur traitement juridique. Le projet devrait concerner quelque 200 000 personnes de 12 communes des départements de la Grande-Anse, du Sud et de l'Artibonite. Le 3 août, la Mission a également lancé, avec un partenaire national, un autre projet pour aider la Police nationale à mettre en place une procédure de recrutement tenant compte de la problématique femmes-hommes.

31. Conformément à l'objectif 4 de développement de ses moyens d'intervention, la Police nationale a continué de prendre plus de responsabilités dans la préparation et l'exécution d'opérations complexes, comme l'illustre la conduite d'opérations conjointes dans des zones sensibles du sud de Port-au-Prince, autour de l'aéroport international et au lendemain des manifestations violentes du 6 juillet. La composante police de la MINUJUSTH a aidé ses homologues haïtiens à établir le projet de budget

pour l'exercice 2018/19, en tenant compte des besoins de financement du plan de développement stratégique. En outre, lors d'un atelier de deux jours organisé à l'École de police en juin, 29 policiers ont suivi une formation à la préparation de projets en vue de les soumettre aux donateurs et aux autorités nationales, dans le cadre du plan de développement stratégique.

32. Pendant la période considérée, seize chantiers de construction ou de rénovation d'infrastructures étaient en cours, dont quatre financés par les projets à effet rapide, quatre au titre du programme conjoint de promotion de l'état de droit adopté pour 2017/2018, deux grâce à la coopération bilatérale, un par l'intermédiaire de l'équipe spécialisée dans la violence sexuelle et sexiste et cinq par le Gouvernement. Au total, depuis l'adoption du plan de développement stratégique, 33 projets d'infrastructures ont été mis en place.

B. Justice (objectifs 1, 2, 5 et 6)

33. La MINUJUSTH a continué d'appuyer la juridiction de Port-au-Prince dans la lutte contre les détentions provisoires prolongées en s'efforçant d'améliorer le traitement des affaires et en renforçant l'accès à la justice. Au cours de la période considérée, le comité de suivi de la chaîne pénale a tenu des réunions mensuelles pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre du plan d'action gouvernemental.

34. Au deuxième trimestre, le nombre d'affaires pénales jugées par le Tribunal de première instance de Port-au-Prince a augmenté de 102 % par rapport à la période précédente, 192 audiences ayant été tenues, dont 22 procédures de comparution immédiate et 19 recours en *habeas corpus*. Le nombre des dossiers classés par les juges d'instruction, qui avait augmenté de 22 % au cours de la période précédente, a encore crû de 17 %, passant de 95 au premier trimestre à 111 au deuxième trimestre. Au cours de la même période, 348 affaires pénales ont été attribuées aux procureurs, dont 47,5% ont été traitées en temps réel, 40 % ont été classées sans suite, les 12,5 % restant n'ayant pas été immédiatement prises en charge. Pour améliorer le traitement des affaires impliquant des enfants, l'UNICEF a soutenu la construction d'un tribunal spécialisé aux Cayes, qui sera inauguré avant la fin de l'année.

35. Au 15 juin, les deux bureaux d'aide juridictionnelle destinés aux personnes placées en détention provisoire au Pénitencier national, ouverts depuis le 7 mai, avaient traité 841 dossiers, dont 82 ont été classés, y compris 17 affaires en instance et 65 plus récentes, entraînant la remise en liberté de 63 personnes. À ce jour, les avocats des services d'aide juridictionnelle ont tenu 790 consultations qui ont permis d'évaluer la situation des détenus, de rassembler des informations supplémentaires et par conséquent de mieux préparer la défense de leurs clients. Ils ont déposé 65 requêtes en *habeas corpus* pour détention illégale. Les deux bureaux d'aide juridictionnelle ont pour objectif d'aider au moins 50 % des personnes placées en détention provisoire au Pénitencier national d'ici à mai 2019. Deux bureaux supplémentaires, qui viennent en aide aux mineurs et aux femmes placés en détention provisoire au centre de rééducation pour mineurs en conflit avec la loi et à la prison du Cabaret, ont été ouverts en août. Ces quatre bureaux ont été créés avec l'appui technique de la Mission et ont été financés par son programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité, dans le but d'améliorer l'accès à la justice des personnes vulnérables, en particulier des détenus, et de renforcer ainsi la confiance dans le système judiciaire.

36. Le 3 juillet, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a vu son mandat renouvelé pour trois ans. Contrairement à ce qui s'était produit dans le passé, aucune femme n'a été nommée. Sur les neuf sièges, cinq sont occupés par de nouveaux titulaires, deux conseillers ont été reconduits dans leurs fonctions et le Président et le Procureur

général de la Cour de cassation, membres de droit, ont conservé leurs sièges. Hormis quelques résultats, le bilan du Conseil sortant est faible dans des domaines importants relevant de son mandat, tels que la vérification des antécédents, le contrôle, la discipline, l'évaluation et la notation des juges. Son action a été perturbée par une répartition imprécise des tâches avec son interlocuteur, le Ministère de la justice et de la sécurité publique, par des contraintes budgétaires et par des allégations d'ingérence d'autres branches du pouvoir.

37. Le Conseil, avec l'appui de la Mission, a établi son plan stratégique pour la période 2018/2023, en consultation avec des acteurs du système judiciaire, des membres de la société civile et son personnel technique. Ce document couvre cinq domaines stratégiques : le renforcement et le développement des ressources humaines de l'appareil judiciaire, la consolidation et le renforcement de l'inspection judiciaire, la consolidation et le renforcement de l'administration du Conseil, le rapprochement de la société haïtienne du système judiciaire et la mise en œuvre d'une réforme législative pour améliorer l'indépendance du pouvoir judiciaire.

38. Pour aider le Conseil à s'acquitter de son obligation juridique d'établir des rapports d'activité annuels et d'obtenir des données qui lui permettent de prendre des décisions éclairées, la Mission a appuyé une campagne nationale de collecte et d'analyse de données sur l'état de l'appareil judiciaire, conformément à l'objectif 1. Le rapport, actuellement à l'état de projet, comprendra une cartographie et une base de données électronique actualisable du système judiciaire.

39. La Commission de certification technique, comme suite à la validation du mécanisme de certification, a établi un plan d'action visant à certifier d'ici deux ans les juges des dix-huit tribunaux de première instance et des cinq cours d'appel. Des moyens suffisants, qui restent à déterminer, seront nécessaires pour mettre en œuvre ce plan.

40. Les retards dans la nomination des juges continuent de perturber le fonctionnement normal de la justice. À la Cour de cassation, plus haute juridiction haïtienne, six des douze postes sont toujours vacants et de nombreux juges de juridictions inférieures n'ont toujours pas été nommés. Sur les 100 dossiers présentés, 41 juges ont été nommés en mai et 10 en juillet. En outre, depuis le 15 juin, à l'issue du premier stage de l'École supérieure de la magistrature, l'intégration directe de 48 élèves magistrats, dont 6 femmes, qui devaient pourvoir les postes vacants dans les Tribunaux de paix du département du Sud, n'a toujours pas eu lieu. Le 30 juin, la première promotion de 40 greffiers, dont 8 femmes, de l'École supérieure de la magistrature a été diplômée. La Mission a apporté un appui technique et logistique à la formation.

C. Appareil pénitentiaire (objectifs 1, 3 et 5)

41. Le système pénitentiaire reste en proie à une surpopulation carcérale aiguë, avec un taux d'occupation de 365 %, qui s'explique par les forts taux de détentions provisoires prolongées. Ainsi, 75 % des détenus étaient en instance de jugement, pourcentage qui n'a pas évolué depuis la parution de mon dernier rapport. Au 6 juillet, les prisons comptaient 11 788 détenus, dont 427 femmes, 294 mineurs de sexe masculin et 18 de sexe féminin.

42. La surpopulation carcérale, le manque d'effectifs, la faible qualification de la main-d'œuvre et l'absence de ressources due aux contraintes budgétaires continuent de peser sur le fonctionnement de l'administration pénitentiaire, qui relève toujours de la Police nationale et n'a toujours aucune autonomie financière et administrative.

43. La Mission continue de fournir un soutien technique à la Direction de l'administration pénitentiaire dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement ciblée et spécialisée, le renforcement des capacités administratives et d'encadrement, afin de préparer la gestion indépendante de ses ressources financières et administratives. À cette fin, la Mission et la Direction ont organisé une formation à l'intention de 110 agents pénitentiaires, dont 18 cadres supérieurs, dont cinq femmes, 66 cadres intermédiaires, dont une femme, et 26 assistantes administratives. À ce jour, 82 % des cadres supérieurs ont bénéficié d'une formation renforçant leurs compétences. En outre, 94 diplômés, dont 14 femmes, de la 28^e promotion de la Police nationale ont été affectés à l'administration pénitentiaire, ce qui porte à 1 182 l'ensemble des effectifs. L'UNICEF a apporté un appui direct à la Direction pour mieux prendre en charge les enfants en conflit avec la loi, notamment au centre de réhabilitation de Delmas 33.

44. La Mission a continué d'aider la Direction de l'administration pénitentiaire à certifier la capacité de neuf prisons à fonctionner sans appui international à plein temps. Elle a contribué, de manière ciblée, à une analyse générale des activités opérationnelles ordinaires et des plans d'urgence visant à pallier les insuffisances du processus de certification.

45. En ce qui concerne les conditions sanitaires, 51 décès en détention, (50 par suite de maladie et un par suicide), ont été comptabilisés entre le 1^{er} janvier et le 6 juillet (représentant un taux annuel de 8 pour 1 000 détenus), soit une baisse par rapport aux 126 cas recensés entre janvier et juin 2017. La Mission continue d'aider la Direction de l'administration pénitentiaire à appliquer la feuille de route médicale, en partenariat avec le Ministère de la santé publique et de la population, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires dans le domaine de la santé. Elle continue de soutenir l'amélioration des conditions et des infrastructures de détention ainsi que la réinsertion sociale des détenus par la mise en œuvre de deux projets de réduction de la violence de proximité et de projets à effet rapide.

46. La Mission met en place un système automatisé de gestion des dossiers des détenus dans les prisons des Cayes, de Cap-Haïtien, de Fort-Liberté et de Cabaret, ainsi qu'au centre de rééducation pour mineurs en conflit avec la loi. Dans le même temps, au Pénitencier national, 4 700 dossiers de détenus ont été traités. Aucun progrès n'a été fait dans l'adoption de projets de loi sur les prisons ni dans la création d'une direction centrale de la Police nationale qui serait chargée de l'administration pénitentiaire et dotée d'une autonomie financière et administrative.

D. Droits de l'homme (objectifs 4 à 9)

47. La MINUJUSTH a continué de collaborer avec les institutions nationales pour renforcer le cadre national de protection des droits fondamentaux. En mai, elle a animé la dernière des quatre sessions de formation sur les procédures d'arrestation et de détention à l'intention de 48 juges stagiaires.

48. Au cours de la période considérée, la Mission a effectué quatre missions conjointes avec l'Office de la protection du citoyen pour recueillir des données sur les mesures judiciaires à prendre en cas d'allégations de violences sexuelles. Les statistiques montrent que la majorité des victimes de ce type de violences sont des mineures, bien que des cas de viols de garçons aient également été rapportés. Dans l'ensemble des régions, les interlocuteurs ont indiqué que la famille de la victime trouvait souvent un arrangement à l'amiable avec l'auteur des faits. Les procureurs sont connus pour encourager de tels arrangements. Le soutien psychologique et médical aux victimes reste limité, en particulier dans les zones rurales.

49. La Mission continue d'aider l'Office de la protection du citoyen à fonctionner de manière indépendante. Avec son appui, l'Office contribuera à la formation et à la vérification des antécédents des policiers et renforcera sa présence effective dans les régions.

50. Le 26 juin, la Mission, l'Office de la protection du citoyen et deux organisations de la société civile ont organisé une cérémonie pour commémorer la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture qui a conduit le Protecteur du citoyen à plaider officiellement, à la Chambre des députés, en faveur de la ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants signée par Haïti en 2013.

51. La Mission a continué de renforcer les capacités de l'Inspection générale de la Police nationale pour l'aider à mieux traiter les cas d'allégations de violations des droits de l'homme. En mai, elle a organisé une formation de formateurs de quatre jours sur le thème des droits de l'homme à l'intention de 13 cadres de l'Inspection qui ont à leur tour formé 22 collègues en juin.

52. L'absence de poursuites contre des fonctionnaires de police soupçonnés de violations des droits de l'homme demeure préoccupante. Si, dans les cinq cas d'emploi excessif de la force dont il est question dans mon précédent rapport, des enquêtes internes ont été ouvertes et, dans certains cas, des mesures préliminaires ont été prises à l'égard des policiers, aucune procédure pénale n'a été engagée dans ces affaires. Depuis, trois nouveaux cas d'emploi excessif de la force et de faute ont été recensés. Le 9 mai, des policiers ont tué un homme et blessé deux autres personnes lors d'une manifestation à Petit-Gôave (département de l'Ouest). Le 22 mai, deux policiers ont passé à tabac un homme après son arrestation à Port-à-Piment (département du Sud). Le 1^{er} juin, un policier a blessé un homme avec son arme de service au cours d'une altercation privée à Bonbon (département de la Grande-Anse). L'Inspection générale a ouvert des enquêtes internes dans tous ces affaires, mais aucune procédure judiciaire n'a été engagée.

53. Au 1^{er} juin, des instructions permanentes sur la mise en commun des informations et les mesures à prendre pour prévenir et réprimer les violations des droits de l'homme, ainsi que sur la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans les missions de maintien de la paix étaient appliquées par la Mission.

54. Le 3 juillet, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a présenté son rapport sur Haïti (A/HRC/38/30) au Conseil des droits de l'homme. Le Gouvernement a réagi de manière positive et a annoncé que le Ministre de la justice et de la sécurité publique serait le nouvel interlocuteur pour cette question, ouvrant la voie à la reprise des travaux sur un plan d'action national. La Mission plaidera en faveur d'une nomination officielle.

55. Le 4 juillet, la Police nationale, a procédé à l'expulsion de personnes puis à la démolition de sept propriétés apparemment érigées sur le domaine public, à Pèlerin, quartier de Pétion-Ville. Il s'en est suivi de violentes manifestations, certains résidents revendiquant un droit de propriété sur les terrains concernés. L'expulsion a été demandée par le Procureur de la République de Port-au-Prince sans aucune ordonnance du tribunal.

56. Le 3 août, la Mission a lancé à Port-au-Prince un projet de lutte contre la discrimination à l'égard de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués. Conformément à l'objectif 8, le projet permettra de renforcer les moyens dont disposent les 30 organisations non gouvernementales haïtiennes, en leur fournissant des outils pour lutter contre l'homophobie et promouvoir la sécurité et les droits de l'homme.

E. Lutte contre la corruption et Conseil électoral permanent (objectifs 10 et 11)

57. La Mission prépare actuellement un programme pour pallier les insuffisances de l'Unité centrale de recherche et d'enquête fiscale et du Groupe de la lutte contre la corruption, en ce qui concerne leurs besoins essentiels. Ce dernier a recensé six domaines à soutenir, notamment la configuration de goCASE, logiciel de gestion des enquêtes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (ONUDD) et la mise au point d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption. Pour déterminer précisément ses besoins, l'Unité s'appuie sur l'évaluation qu'elle a réalisée le 27 juin. La Mission a commencé un travail de coordination avec l'ONUDD.

58. Les retards pris dans la création d'un Conseil électoral permanent composé de neuf membres n'ont pas été résorbés, et aucune des trois branches du pouvoir n'a donné d'indication sur un calendrier de nomination de ses représentants. Entre-temps, des organisations de la société civile et des responsables politiques ont proposé d'apporter des changements au système politique et électoral et, le 30 juin, lors d'une première série d'ateliers régionaux sur la gouvernance organisés dans le cadre du dialogue sectoriel national mené dans le département du Nord-Est, ont expressément appelé à la création du Conseil électoral permanent pour aider à stabiliser le pays.

59. Le Conseil électoral provisoire a entamé ses préparatifs en vue de la tenue des élections d'octobre 2019, au cours desquelles un tiers du Sénat, la totalité de la Chambre des députés et éventuellement les conseils municipaux seront renouvelés. Il met la dernière main au projet de loi électorale avec l'appui technique du PNUD et d'autres partenaires internationaux. Le projet de budget pour l'exercice 2018/19 prévoit une enveloppe de 9,9 millions de dollars des États-Unis destinée au Conseil électoral provisoire, et notamment, pour la première fois, un poste budgétaire consacré aux investissements. Un budget distinct pour les élections de 2019 est en cours d'examen par le Conseil.

IV. Planification conjointe de la transition

60. La Mission a collaboré étroitement avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires extérieurs pour préparer la transition vers une présence des Nations Unies en Haïti autre qu'une opération de maintien de la paix au-delà du 15 octobre 2019. Les partenariats sont essentiels à l'exécution du mandat de la Mission et à une planification efficace de la transition, compte tenu du fait qu'elle est limitée dans le temps et du rôle qu'elle joue dans la promotion de l'inclusion et de l'autonomisation des acteurs politiques, des institutions nationales et des organisations de la société civile, notamment de femmes et de jeunes. De hauts responsables de la Mission ont ainsi collaboré activement avec le Président, des membres du Gouvernement et la communauté internationale sur les questions liées au plan de retrait, au plan de travail commun sur la gouvernance et l'état de droit (réalisation 5 énoncée dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement), et à l'appui au plan de développement stratégique de la Police nationale.

61. En février, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont procédé, avec l'appui du Siège, à une évaluation des capacités actuelles du système des Nations Unies en Haïti. Elles ont ainsi examiné l'aptitude de l'Organisation à obtenir des résultats durables dans les domaines programmatiques de la gouvernance et de l'état de droit, ainsi qu'en matière d'égalité des sexes et de droits de l'homme. Dans le rapport, elles ont mis en évidence l'insuffisance des moyens dans les domaines de l'assistance technique et de l'appui opérationnel à la Police nationale, de l'assistance

technique à l'administration pénitentiaire, de la sensibilisation et des bons offices, et des services d'appui aux opérations. La capacité de la Mission et des partenaires de l'équipe de pays de produire des résultats sur les questions liées à l'égalité des sexes est également limitée, problème que la réduction des effectifs de la Mission ne fera qu'accentuer.

62. En collaboration avec la MINUJUSTH et le Siège, l'équipe de pays élabore actuellement une stratégie conjointe de mobilisation des ressources, établie sur la base du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2017/2021, afin d'appuyer la mise en œuvre de ses priorités stratégiques et prendre en compte les besoins particuliers découlant de la planification de la transition et le rôle de la nouvelle stratégie de l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le choléra. Les ressources nécessaires seront ajustées en permanence et finalisées au deuxième trimestre de 2019 en même temps que l'examen à mi-parcours du plan-cadre pour l'aide au développement, qui portera sur les résultats de l'examen stratégique demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2410 (2018) et ses recommandations sur l'impact et la configuration de la future présence de l'ONU, et sur la recherche des autres priorités auxquelles l'équipe de pays devra s'atteler après le retrait de la Mission.

63. En parallèle, en prévision du retrait de deux de ses sept unités de police constituées entre le 15 octobre 2018 et le 15 avril 2019, la Mission a élaboré un plan de transition en matière de sécurité fondé sur une évaluation approfondie des risques et des capacités nationales permettant de répondre comme il convient aux besoins en matière de sécurité et en tenant compte de l'incidence que ce retrait pourrait avoir sur l'exécution du mandat et des mesures d'atténuation. Le plan a été élaboré de manière intégrée, en conformité avec les objectifs de la stratégie de désengagement. En outre, le Gouvernement et le haut commandement de la Police nationale ont participé au processus de consultation pour s'assurer que des mesures de sécurité appropriées étaient mises en place parallèlement à ce retrait. Le plan s'appuie sur une évaluation des conditions de sécurité et des besoins des civils en matière de protection dans les 10 départements d'Haïti, et des progrès accomplis par la Police nationale dans la réalisation des objectifs et des indicateurs y relatifs, notamment en ce qui concerne la maîtrise des foules.

64. Des mesures d'atténuation ont été élaborées pour accompagner le retrait, prévenir l'apparition d'un vide sécuritaire et assurer une transition sans heurts dans les départements concernés. Parmi ces mesures figurent : l'amélioration des infrastructures et de la capacité opérationnelle de la Police nationale grâce à des projets financés grâce au programme conjoint de promotion de l'état de droit et aux projets à effet rapide ; l'intensification du programme de lutte contre la violence de proximité, le but étant de renforcer l'appui de la communauté à l'action de la Police nationale ; l'élaboration de plans de sécurité à l'intention des membres du personnel de l'ONU opérant dans les départements d'où les deux unités de police constituées seront retirées ; l'application de mesures visant à prévenir les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et l'organisation de campagnes d'information sur la réduction de la composante police destinées aux acteurs nationaux. Sur la base de ces considérations, il est prévu de retirer les unités de police constituées des départements de l'Artibonite et des Nippes tout en maintenant les capacités des groupes d'intervention, qui seront redéployés du département de l'Artibonite vers celui l'Ouest. La date exacte du retrait sera déterminée en fonction de considérations d'ordre opérationnel.

V. Appui à la Mission

65. Le personnel d'appui à la Mission a mené à bien la liquidation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la fin du mois de juin, avec la fermeture de quatre camps à Port-au-Prince, laissant deux camps à la MINUJUSTH : Delta, qui, au moment de l'établissement du présent rapport, abritait les opérations conjointes et les centres de contrôle de la sécurité, la composante police ainsi qu'une unité de police constituée, et la base de soutien logistique, qui sert de quartier général à la Mission. La première phase du plan de consolidation visait à réduire autant que possible l'impact de la Mission, conformément aux directives en matière de liquidation, tout en offrant à la MINUJUSTH des infrastructures de taille idéale. La restitution progressive des locaux libérés et la cession des derniers actifs de la MINUSTAH ont marqué la fin de la liquidation.

66. La deuxième phase du plan de consolidation, qui durera environ six mois, consistera à mettre en place la nouvelle structure de la chaîne d'approvisionnement de la Mission à la base de soutien logistique, d'une part, et à ajuster les stocks en fonction des besoins actuels de la Mission afin d'appuyer l'exécution du mandat, d'autre part.

67. La réduction des biens et des consommables de la Mission préparera et facilitera la future liquidation de la MINUJUSTH. Elle devrait donc refléter la légèreté de la structure de la Mission et la faiblesse de ses effectifs, ainsi que les nouveaux besoins opérationnels. Dans le même ordre d'idées, le personnel d'appui à la Mission externalisera bientôt autant de services auxiliaires que possible afin de pallier toute future pénurie de personnel. Cette approche permettra également à la Mission de préparer un retrait progressif, avec la réduction graduelle du nombre d'unités de police constituées.

VI. Déontologie et discipline

68. Il n'y a eu aucune nouvelle allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles depuis la publication de mon dernier rapport. La Mission a poursuivi ses activités de prévention, notamment de formation, d'information et de sensibilisation, visant à mieux faire connaître à la population haïtienne les normes de conduite des Nations Unies, en particulier la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Dans le cadre des mesures de réparation, la Mission a assuré une communication permanente et donné des orientations pour venir en aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

69. Le 27 juillet, la Mission a lancé un projet de six mois faisant suite aux recommandations formulées par la Défenseure des droits des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles après sa visite d'avril en Haïti. Ce projet vise à couvrir les frais de scolarité des enfants victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des membres du personnel de la MINUSTAH et à leur fournir des boîtes repas pour le déjeuner.

VII. Observations

70. Les événements survenus entre le 6 et le 8 juillet à Port-au-Prince et dans d'autres villes haïtiennes témoignent d'une flambée de violence et ont montré qu'il était important de créer de vastes bases de soutien politique en vue de la mise en œuvre des principales réformes économiques, essentielles à la stabilité à long terme du pays. Je suis profondément attristé par les pertes en vies humaines et par les actes de destruction qui ont eu lieu. Cet épisode de troubles civils violents montre que la situation reste précaire et qu'il faut atténuer les difficultés quotidiennes que rencontre la population. J'exhorte toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence pour parvenir à leurs desseins politiques, et au contraire à respecter la Constitution et l'état de droit, et à trouver une solution de consensus aux problèmes auxquels le pays fait face.

71. Mon Représentant spécial adjoint pour Haïti, en charge de la MINUJUSTH, a fait usage de ses bons offices à l'appui d'une solution rapide et consensuelle à la situation provoquée par la réduction des subventions aux combustibles. Il a collaboré étroitement avec le Président et d'autres décideurs politiques, en concertation avec les membres du Groupe restreint et l'ensemble du corps diplomatique. Il est nécessaire de poursuivre ces efforts collectifs internationaux pour encourager le dialogue, promouvoir le respect de l'état de droit et favoriser la stabilité.

72. Les retards dans l'adoption et la mise en œuvre des programmes de l'État ainsi que la lenteur du processus législatif peuvent contribuer à saper la confiance des Haïtiens dans les institutions du pays et décourager les investissements privés internes et externes, qui sont pourtant indispensables pour favoriser le développement durable, ce qui aggraverait les difficultés que doit surmonter la population. Si rien n'est fait, ces conditions conduiront à une plus grande déstabilisation et empêcheront Haïti de réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une aide immédiate sera déterminante dans les mois à venir, notamment pour renforcer les dispositifs de protection sociale, les familles faisant face à davantage de problèmes économiques avec la rentrée scolaire.

73. Il est donc essentiel que les autorités et leurs partenaires mettent cette période de troubles de côté et se tournent, avec une énergie renouvelée, vers les tâches qui les attendent. Il reste beaucoup à faire pour assurer une transition efficace et sans heurts vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix l'année prochaine, comme le montre le rapport de situation sur les objectifs et indicateurs exposés à l'annexe I du présent rapport. Les dirigeants et la population, la MINUJUSTH, toute l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que l'ensemble de la communauté internationale devront redoubler d'efforts.

74. Un indicateur clef des progrès accomplis sera la capacité des dirigeants politiques des pouvoirs exécutif et législatif, en consultation avec les partis politiques et les organisations de la société civile, de constituer rapidement un nouveau gouvernement et de collaborer efficacement pour faire face aux problèmes urgents auxquels le pays est confronté. Je me félicite, à cet égard, de la nomination par le Président d'un nouveau premier ministre et attends avec intérêt la formation d'un gouvernement qui continuera à mener Haïti vers la consolidation de la paix, la stabilité et le développement durable. À cette étape critique, il est essentiel que les acteurs de tous les horizons politiques et de toutes les branches du Gouvernement travaillent de concert, pour le bien commun.

75. La MINUJUSTH continuera de travailler avec les représentants du Gouvernement, la communauté internationale et les organisations de la société civile, grâce aux bons offices de ma Représentante spéciale, pour appuyer les efforts déployés en permanence en faveur du dialogue. Une vaste coopération entre les

parties prenantes concernées, notamment le secteur privé et la société civile, et une communication renforcée entre les institutions haïtienne et le public sont essentielles pour mettre en œuvre les priorités, notamment l'adoption de mesures à court terme permettant de répondre aux besoins immédiats de la population..

76. L'adoption du pacte de stabilité ou de gouvernance qui devrait être élaboré à l'issue du dialogue sectoriel national, dans le cadre duquel tous les acteurs et institutions concernés s'engageraient à appuyer la mise en œuvre de plusieurs objectifs politiques, économiques et sociaux convenus, sera un pas dans cette direction. Il pourrait également être utile de renforcer la collaboration entre le pouvoir exécutif et le Parlement, notamment en élaborant un calendrier législatif coordonné. Une approche de vaste portée est indispensable pour s'attaquer aux questions politiques que des acteurs politiques citent comme prioritaires, telles que la poursuite de la lutte contre la corruption et la réforme de la législation encadrant les partis politiques. De même, un esprit de collaboration est essentiel pour assurer le succès des élections en 2019.

77. Il faut également continuer à consolider l'état de droit. Pour ce faire, il importe de maintenir un climat politique stable et de faire en sorte que les priorités en matière de réforme soient en bonne voie. Le Gouvernement et la communauté internationale doivent notamment renouveler leur engagement en faveur de l'application intégrale du plan quinquennal de développement stratégique de la Police nationale et de son financement, de l'adoption du plan stratégique par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et de l'allocation de ressources budgétaires pour sa mise en œuvre. Comme il ressort du présent rapport, les indicateurs montrent que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs éclairant sur le futur retrait des effectifs de la Mission sont inégaux. Il faut redoubler d'efforts pour veiller à ce que les objectifs soient atteints et constituent une base solide permettant de renforcer l'état de droit, de consolider la stabilité et de progresser sur la voie du développement durable.

78. Conformément à la résolution [2410 \(2018\)](#), le retrait de deux unités de police constituées est prévu, sur la base d'une évaluation complète des conditions de sécurité régnant dans l'ensemble du pays et de la capacité de la Police nationale d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité dans ces zones. Dans les mois à venir, la mise en œuvre de ce plan et des mesures d'atténuation y relatives constitueront un test pour la réduction des effectifs et le retrait de la composante personnel en uniforme de la Mission, qui se feront en fonction de l'évolution des conditions de sécurité et des progrès réalisés au regard des objectifs, et qui s'inscrivent dans le cadre de la prochaine évaluation stratégique demandée par le Conseil de sécurité, qui figurera dans mon rapport du 1^{er} mars 2019.

79. Pour terminer, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à mon Représentant spécial adjoint pour Haïti, M. Mamadou Diallo, qui a assumé les fonctions de Chef par intérim de la Mission au cours de la période considérée dans le présent rapport, aux femmes et aux hommes de la MINUJUSTH pour leur courage et leur dévouement à la consolidation de l'état de droit en Haïti, ainsi qu'aux États Membres qui ont fourni des forces de police. Ma nouvelle Représentante spéciale et Chef de la MINUJUSTH, M^{me} Helen Meagher La Lime, prendra ses fonctions le 3 septembre.

Annexe I

Objectifs, indicateurs, cibles et situation initiale

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 juillet (sauf indication contraire)</i>
1. Les pouvoirs exécutif et législatif ont promulgué des lois qui améliorent l'accès à la justice, renforcent la Police nationale et s'attaquent à la question de la détention provisoire prolongée, qui est une cause de surpopulation carcérale ; tous les secteurs ont commencé à appliquer les nouvelles lois, notamment grâce à des allocations budgétaires viables.	1.1 Existence du nouveau Code pénal (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation du nouveau Code pénal	1 – Projet de code pénal en cours d'examen à la Commission justice et sécurité de chaque chambre
	1.2 Existence du Code de procédure pénale (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation du Code de procédure pénale	1 – Projet de code de procédure pénale en cours d'examen à la Commission justice et sécurité de chaque chambre
	1.3 Existence de la loi sur l'aide juridictionnelle (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi sur l'aide juridictionnelle	1 – Adoption par le Sénat du projet de loi sur l'aide juridictionnelle et transmission à la Chambre basse
	1.4 Existence de la loi organique sur la Police nationale d'Haïti, qui fait de la Direction de l'administration pénitentiaire une direction centrale (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi organique sur la Police nationale	1 – Projet de loi organique encore en attente d'examen par la Police nationale
	1.5 Existence de la loi pénitentiaire (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Avril 2019	3 – Promulgation de la loi pénitentiaire	1 – Projet de loi pénitentiaire en attente de validation finale par la Direction de l'administration pénitentiaire
	1.6 Définition des conditions nécessaires à la mise en œuvre, par les institutions concernées, des nouvelles lois, allocations budgétaires comprises (loi par loi)	Octobre 2019	Définition des conditions de mise en œuvre des nouvelles lois, allocations budgétaires comprises	Définition des conditions de mise en œuvre : – Du projet de Code pénal : pas encore adopté

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 juillet (sauf indication contraire)
				<ul style="list-style-type: none"> – Du Code de procédure pénale : pas encore adopté – De la loi sur l'aide juridictionnelle : pas encore adoptée – De la loi organique sur la Police nationale : pas encore adoptée – De la loi pénitentiaire : pas encore adoptée
	1.7 Nombre de nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs de la juridiction de Port-au-Prince	Octobre 2019	800 nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs de la juridiction de Port-au-Prince	Octobre 2017-juin 2018 : 358 nouveaux dossiers traités en temps réel par les procureurs de la juridiction de Port-au-Prince
	1.8 Proportion de prévenus placés en détention provisoire pour une période de plus de deux ans à la prison civile de Port-au-Prince	Octobre 2019	50,4 % des prévenus en détention provisoire de la prison civile de Port-au-Prince	16 juillet 2018 : 61,6 % des prévenus en détention provisoire de la prison civile de Port-au-Prince (2 320 sur 3 764)
	1.9 Nombre d'affaires classées par les juges d'instruction de la juridiction de Port-au-Prince	Octobre 2019	750 jugements rendus	Octobre 2017-juin 2018 : 280 jugements rendus
	1.10 Nombre d'affaires pénales jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince	Octobre 2019	800 affaires pénales jugées par le tribunal de première instance de Port-au-Prince	Octobre 2017-juin 2018 : le tribunal de première instance de Port-au-Prince a jugé 352 affaires pénales.
2. Les autorités haïtiennes pouvoient en temps voulu les postes vacants dans le secteur de la justice, y compris au sein du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, de la Cour de cassation et de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, en	2.1 Existence du rapport annuel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, dans lequel figurent : les effectifs du personnel judiciaire ventilés par sexe ; les résultats des inspections judiciaires ; le nombre de juges certifiés ; la mise en œuvre de la procédure d'évaluation des juges	Avril 2019	Parution du rapport annuel du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, dans lequel figurent : les effectifs du personnel judiciaire ventilés par sexe ; les résultats des inspections judiciaires ; le nombre de juges	La MINUJUSTH a aidé le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire à collecter et à analyser des données au niveau national sur l'état de l'appareil judiciaire. Le rapport, qui est en cours d'élaboration, fournira une cartographie et une base de données sur le système judiciaire.

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 juillet (sauf indication contraire)</i>
respectant l'équilibre entre les sexes et en se fondant sur le mérite.	2.2 Nombre de sièges pourvus au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, à la Cour de cassation et à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, ventilés par sexe	Avril 2019	certifiés ; et la mise en œuvre du processus d'évaluation des juges Conseil supérieur du pouvoir judiciaire : 9 sur 9 (dont 3 femmes) Cour de cassation : 12 sur 12 (dont 4 femmes) Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif : 9 sur 9 (dont 3 femmes)	Conseil supérieur du pouvoir judiciaire : 9 sur 9 (dont 0 femme). Tous les sièges ont été renouvelés pour un mandat de trois ans prenant effet le 3 juillet 2018. Cinq sièges sont occupés par de nouveaux titulaires, deux conseillers ont été de nouveau nommés et le Président et le Procureur général de la Cour de Cassation restent membres de droit. Ce nouveau Conseil ne comprend aucune femme, contrairement aux deux précédents qui en comptaient deux. Cour de Cassation : 6/12 (dont 1 femme). Aucun progrès n'a été enregistré depuis que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a adressé au Président la liste des candidats établie par le Sénat avec un avis. Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif : 9 sur 9 (dont 2 femmes)
3. La Direction de l'administration pénitentiaire accomplit des tâches de gestion essentielles : elle fournit des services de	3.1 Nombre de décès pour 1 000 prisonniers 3.2 Nombre de prisons (pour hommes et pour femmes) dont les détenus	Octobre 2019 Octobre 2019	Taux inférieur ou égal à 10 décès pour 1 000 prisonniers Services de santé adéquats pour les détenus de 9 des	Du 1 ^{er} janvier au 15 juillet 2018 : 8/1 000 détenus (52 décès enregistrés) Les détenus de 7 des 18 prisons bénéficient

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 juillet (sauf indication contraire)</i>
base à tous les détenus et veille à ce que leurs droits soient respectés.	bénéficient de services de santé fonctionnels		18 prisons et des 4 plus grands centres de détention de la Police nationale	de services de santé fonctionnels
	3.3 Nombre d'agents de la Direction de l'administration pénitentiaire recrutés selon une procédure spécifique, ventilé par sexe, sur les 941 nouveaux agents dont la Direction a besoin d'ici à 2021	Octobre 2019	Recrutement de 300 agents de la Direction de l'administration pénitentiaire, dont 30 % de femmes, sur les 941 nouveaux agents dont la Direction a besoin d'ici à 2021	La stratégie de recrutement ciblé et spécialisé n'a pas encore été mise en œuvre.
	3.4 Nombre de prisons ayant obtenu de la Direction de l'administration pénitentiaire une certification attestant qu'elles peuvent fonctionner sans l'aide à plein temps d'acteurs internationaux (MINUJUSTH ou autres)	Octobre 2019	Certification de 9 prisons sur 18	Le projet de questionnaire d'évaluation est en attente de validation par la Direction de l'administration pénitentiaire.
4. Grâce à l'adoption des mesures prioritaires pertinentes définies dans son plan de développement stratégique pour 2017-2021, la Police nationale intervient en cas de troubles à l'ordre public et gère les menaces qui pèsent sur la sécurité dans l'ensemble du pays, en faisant preuve d'un degré élevé de professionnalisme et en tenant compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes, sans avoir besoin de l'appui de la	4.1 Taux d'exécution du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021	Octobre 2019	43 % (57 sur 133 priorités du plan de développement stratégique)	43 % (57 sur 133 priorités du plan de développement stratégique). La première évaluation annuelle du plan de développement stratégique pour la période 2017-2021 devrait être achevée d'ici le mois d'août
	4.2 Nombre de policiers pour 1 000 habitants	Octobre 2019	1,45	1,32 (la baisse s'explique par le licenciement, la démission et le décès de policiers)
	4.3 Pourcentage de femmes dans la police	Octobre 2019	11 %	9,17 % (soit 1 379 femmes sur 15 042 agents au total)
	4.4 Pourcentage des effectifs de la Police nationale en déploiement statique en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince	Octobre 2019	40 %	32,7 %

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 juillet (sauf indication contraire)</i>
communauté internationale.	4.5 Parmi les 13 unités spécialisées dans le maintien de l'ordre (12 unités départementales pour le maintien de l'ordre et 1 compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre), nombre d'unités capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH	Octobre 2019	Les 13 unités sont toutes capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH.	6 des 13 unités fonctionnent sans l'appui de la MINUJUSTH
	4.6 Pourcentage d'opérations de maintien de l'ordre ou de sécurité planifiées et exécutées par la Police nationale sans l'appui de la MINUJUSTH	Octobre 2019	100 % des opérations menées sans l'appui de la MINUJUSTH	96 % des opérations menées sans l'appui de la MINUJUSTH
	4.7 Part du budget national affectée à la Police nationale	Octobre 2019	Affectation de 8 % du budget national à la Police nationale	Affectation de 7,2 % du budget national à la Police nationale (budget révisé)
5. Dans les secteurs de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la police, les mécanismes internes de contrôle et de responsabilisation, qui ont été consolidés, ne laissent pas sans suite les pratiques répréhensibles, favorisent l'efficacité et veillent au respect des droits de l'homme.	5.1 Nombre de tribunaux de première instance inspectés (sur 18) ; Nombre de cours d'appel inspectées (sur 5)	Avril 2019	Inspection par le Ministère de la justice des 18 tribunaux de première instance et des 5 cours d'appel	Aucune inspection n'a été effectuée
	5.2 Pourcentage d'allégations de violations des droits de l'homme visant des agents de l'État (policiers ou agents de la Direction de l'administration pénitentiaire) ayant fait l'objet d'enquêtes de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti	Avril 2019	Enquêtes de l'Inspection générale de la Police nationale sur 80 % des allégations	1 ^{er} janvier-30 juin : 81,2 % des allégations de violations des droits de l'homme visant des agents de la Police nationale d'Haïti, notamment de la Direction de l'administration pénitentiaire, ont fait l'objet d'enquêtes (147 des 181 reçues par l'Inspection générale de la Police nationale)
	5.3 Pourcentage de cas confirmés de fautes commises par des policiers ou des agents de la Direction de l'administration pénitentiaire ayant donné lieu à des mesures disciplinaires de la Police nationale	Avril 2019	Sanctions appliquées dans 60 % des cas faisant l'objet d'une enquête	1 ^{er} janvier-30 juin : 8,4 % (sur les 155 allégations de faute visant des membres de la Police nationale, notamment des responsables de la Direction de

Objectif	Indicateur	Échéance	Cible	Situation au 15 juillet (sauf indication contraire)
				l'administration pénitentiaire, et ayant fait l'objet d'une enquête par l'Inspection générale de la Police nationale, 13 ont fait l'objet de sanctions)
	5.4 Pourcentage de cas confirmés de crime ou délit ou de violation des droits de l'homme commis par des policiers de la Police nationale ou des agents de la Direction de l'administration pénitentiaire ayant donné lieu à des poursuites judiciaires	Avril 2019	Poursuites judiciaires dans tous les cas confirmés de crime ou délit ou de violation des droits de l'homme commis par des policiers de la Police nationale	0 %
	5.5 Pourcentage de fonctionnaires de l'Inspection générale de la Police nationale déployés en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince, ventilé par sexe	Avril 2019	Déploiement en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince de 30 % des 340 agents dont il est prévu de doter l'Inspection générale de la Police nationale	Juillet 2018 : aucun des 188 agents affectés à l'Inspection générale de la Police nationale n'est déployé en dehors de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince.
6. Les Haïtiens et les Haïtiennes, en particulier ceux et celles issus des communautés les plus vulnérables et les plus marginalisées, ont davantage confiance dans la capacité et la volonté du système judiciaire de lutter contre la criminalité, et de la Police nationale d'Haïti d'assurer la sécurité.	6.1 Proportion de la population se déclarant satisfaite de la façon dont la Police nationale lutte contre la criminalité	Avril 2019	88 %	Sans objet : enquête en cours
	6.2 Nombre de jeunes vulnérables et de femmes bénéficiant de programmes de réinsertion menés dans le cadre de la lutte contre la violence au sein de la collectivité qui se montrent désireux de coopérer avec les projets de police de proximité de la Police nationale et les autorités de maintien de l'ordre	Avril 2019	Coopération de 500 jeunes vulnérables et femmes avec les projets de police de proximité de la Police nationale et les autorités de maintien de l'ordre	0 : La mise en œuvre des projets approuvés pour la période 2017/18 devrait commencer en juillet 2018
	6.3 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour	Avril 2019	Taux d'homicides volontaires inférieur ou égal à	2018 (de janvier au 19 juillet) : 6,52 équivalant à 372

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 juillet (sauf indication contraire)</i>
	100 000 habitants, ventilé par sexe et par âge		9,3 pour 100 000, ventilé par sexe et par âge	homicides volontaires, soit 345 hommes et 27 femmes
	6.4 Nombre d'enlèvements dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince	Avril 2019	Nombre d'enlèvements signalés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince inférieur ou égal à 50	2018 (de janvier au 19 juillet) : 29 cas d'enlèvements (13 hommes et 19 femmes)
	6.5 Nombre de problèmes liés aux gangs dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant	Avril 2019	Nombre de problèmes liés aux gangs inférieur ou égal à 18 dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant	2018 (de janvier au 19 juillet) : 17 problèmes
	6.6 Nombre de cas de violence sexuelle et sexiste ayant fait l'objet d'une enquête de la Police nationale, compte tenu de ses effectifs renforcés	Avril 2019	Enquêtes sur au moins 275 cas de violence sexuelle et sexiste	2018 (de janvier au 19 juillet) : 130 cas font l'objet d'une enquête
7. L'Office national de la protection du citoyen fonctionne de manière indépendante et protège les citoyens dont les droits ont été violés.	7.1 Degré de conformité de l'Office de la protection du citoyen aux normes internationales sur l'action des institutions nationales de défense des droits de l'homme et capacité structurelle de fonctionner de manière efficace et indépendante, conformément aux Principes de Paris	Octobre 2019	Statut A conformément aux Principes de Paris	Statut A conformément aux Principes de Paris jusqu'à la prochaine décision de l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme qui est attendue en mai 2019
	7.2 Nombre de recommandations de l'Office mises en œuvre par les institutions nationales garantes de l'état de droit	Avril 2019	Mise en œuvre par les institutions nationales garantes de l'état de droit de 3 recommandations de l'Office	Aucune
8. Les organisations de la société civile, y compris celles qui représentent les femmes, mènent des activités de plaidoyer	8.1 Nombre de rapports alternatifs établis et présentés par des organisations de la société civile aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	Avril 2019	Établissement et présentation par des organisations de la société civile de 2 rapports aux mécanismes	Sans objet : il n'y a eu aucune réunion ni aucun examen par les mécanismes internationaux de défense des droits de

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 juillet (sauf indication contraire)</i>
auprès des autorités haïtiennes afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et sont habilitées à porter les allégations de violations des droits de l'homme à l'attention des autorités judiciaires ou administratives compétentes.	8.2 Nombre de cas de violations des droits de l'homme signalés par les organisations locales de la société civile qui surveillent de telles violations	Avril 2019	internationaux de défense des droits de l'homme Établissement de 10 rapports par les organisations locales de la société civile qui surveillent les violations des droits de l'homme	l'homme au cours de la période considérée Établissement de sept rapports par les organisations locales de la société civile qui surveillent les violations des droits de l'homme
9. Les autorités nationales satisfont aux obligations internationales qui leur incombent en matière de droits de l'homme : elles amènent notamment les auteurs de violations de ces droits à répondre de leurs actes et font rapport aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs à ces droits.	9.1 Existence d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme	Octobre 2019	Établissement d'un plan d'action national visant à mettre en œuvre les recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme, en particulier dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme	Le 3 juillet, le Gouvernement a annoncé que le Ministre de la justice et de la sécurité publique assumerait les fonctions de coordonnateur des droits de l'homme, dont le mandat serait d'aider le Comité interministériel des droits de l'homme à élaborer le plan d'action national.
	9.2 Nombre de recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme acceptées par le Gouvernement haïtien	Avril 2019	Acceptation par le Gouvernement haïtien de 3 recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme	Sans objet : il n'y a eu aucune réunion ni aucun examen par les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme au cours de la période considérée.
	9.3 Nombre de rapports établis et présentés par le Gouvernement haïtien aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	Avril 2019	Établissement et présentation par le Gouvernement haïtien de 2 rapports aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	Sans objet : il n'y a eu aucune réunion ni aucun examen par les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme au cours de la période considérée.
	9.4 Nomination par le Gouvernement haïtien d'un coordonnateur de haut niveau	Avril 2019	Nomination par le Gouvernement haïtien d'un coordonnateur de	En cours d'application : le 3 juillet, le Gouvernement a

<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Échéance</i>	<i>Cible</i>	<i>Situation au 15 juillet (sauf indication contraire)</i>
	des droits de l'homme au sein du pouvoir exécutif		haut niveau des droits de l'homme au sein du pouvoir exécutif	annoncé que le Ministre de la justice et de la sécurité publique assumerait les fonctions de coordonnateur des droits de l'homme, mais sa nomination doit être formalisée.
10. Les institutions garantes de l'état de droit et chargées de la lutte contre la corruption font preuve d'une capacité accrue à lutter contre la corruption.	10.1 Parution d'un rapport annuel de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur les dépenses publiques	Avril 2019	Parution du rapport annuel de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif sur les dépenses publiques	Le rapport de 2017 a été finalisé et est en attente de publication.
11. Le Conseil électoral permanent est créé dans le cadre d'un processus crédible et transparent et exerce ses fonctions électorales de manière indépendante et transparente, sans avoir besoin de l'appui de la communauté internationale.	11.1 Désignation par les trois pouvoirs du Gouvernement de leurs trois membres du Conseil, afin que cet organe soit opérationnel et indépendant	Octobre 2019	Désignation des 9 membres et établissement, entrée en service et fonctionnement indépendant du Conseil	Les différents pouvoirs ont entamé la procédure de désignation de leurs 3 représentants.
	11.2 Mise à jour des listes électorales en prévision du prochain cycle électoral	Octobre 2019	Mise à jour des listes électorales	N'a pas encore commencé
	11.3 Existence de la loi électorale en prévision du prochain cycle électoral (1 – Élaboration du projet de loi, 2 – Approbation du projet de loi par les deux chambres, 3 – Promulgation de la loi par le Président)	Octobre 2019	3 – Promulgation de la loi électorale	1 – Projet de loi électorale achevé par le Conseil électoral provisoire en attendant la présentation à l'exécutif pour transmission au Parlement

Annexe II

**Composition et effectifs de la composante police
de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice
en Haïti au 13 août 2018**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers des Nations Unies</i>		<i>Nombre d'unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Allemagne	0	1	0	0
Argentine	1	9	0	0
Bangladesh	0	7	19	134
Bénin	0	24	0	0
Brésil	0	0	0	0
Burkina Faso	0	18	0	0
Cameroun	1	1	0	0
Canada	7	15	0	0
Chili	1	2	0	0
Colombie	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	1	18	0	0
Djibouti	0	1	0	0
El Salvador	0	5	0	0
Espagne	0	2	0	0
États-Unis d'Amérique	0	4	0	0
Éthiopie	0	0	0	0
Fédération de Russie	1	5	0	0
France	0	1	0	0
Guinée	0	2	0	0
Inde	0	0	0	295
Indonésie	0	1	0	0
Jordanie	0	8	0	138
Madagascar	1	13	0	0
Mali	0	10	0	0
Mexique	0	1	0	0
Népal	0	1	7	133
Niger	0	20	0	0
Nigéria	1	3	0	0
Norvège	3	3	0	0
Pakistan	0	1	0	0
Philippines	0	0	0	0
Portugal	0	0	0	0
République de Corée	3	1	0	0
Roumanie	1	6	0	0
Rwanda	0	6	21	119
Sénégal	8	5	17	123
Slovaquie	0	2	0	0

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers des Nations Unies</i>		<i>Nombre d'unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Sri Lanka	0	1	0	0
Suède	0	2	0	0
Tchad	1	5	0	0
Togo	2	5	0	0
Tunisie	3	20	0	0
Turquie	0	12	0	0
Uruguay	0	1	0	0
Total partiel	35	242	64	942
Total		277		1 006
				1 283

Annexe III

Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti : carte de déploiement



Map No. 4578 Rev.2 UNITED NATIONS
June 2018 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)